

**COMMUNIQUE**  
**SOUS-SECTEUR CINEMA ET AUDIOVISUEL CREATIF**  
**FONDS FORCE COVID 19 SECTEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE**  
-----

Monsieur le Président de la République, à l'issue du Conseil des Ministres du mercredi 03 juin 2020, a alloué un montant de **trois milliards de francs CFA (3 000 000 000)** au secteur des arts et de la culture dans le cadre du Programme de Résilience Economique et Social (PRES).

Un montant de **cinq cent millions de francs CFA (500 000 000)** a été affecté au sous-secteur du cinéma et de l'audiovisuel créatif pour tous les acteurs, toutes filières confondues.

Un sous-comité a été mis en place par arrêté ministériel regroupant des représentants de toutes les filières.

Ce sous-comité a pour mission de procéder au recensement des potentiels bénéficiaires, d'élaborer des critères éligibilité, d'établir la liste définitive des bénéficiaires, de répartir les montants entre ces derniers et recueillir les pièces justificatives.

Un premier recensement a déjà été fait auprès des associations professionnelles, de la Direction de la Cinématographie et de personnes ressources...

Cet appel est lancé pour recueillir des éventuels bénéficiaires dudit soutien.

Si vous êtes réalisateur, scénariste, technicien de cinéma ou audiovisuel, acteur de cinéma ou de séries, exploitant ou distributeur de cinéma, organisateur de festival, merci de remplir la demande d'aide en ligne sur le site web : [www.sencinema.org](http://www.sencinema.org) accompagnée des pièces justificatives en format PDF par email : [covid19cinema@sencinema.org](mailto:covid19cinema@sencinema.org)

Si vous répondez aux critères retenus vous serez contacté.

Vous pouvez consulter les critères d'éligibilité sur ce lien <http://www.sencinema.org/wp-content/uploads/2020/06/critères-eligibilité-sous-comité-cinéma-et-audiovisuel-créatif-corrigé-par-Dir-DCI.pdf>)

Au vu de l'urgence et des délais impartis par le Ministère de la Culture et de la Communication, la date limite pour le dépôt des demandes est fixée au **vendredi 12 juin à 20h** précises, délai de rigueur.

Les demandes reçues au-delà du délai prescrit ne seront pas prises en compte.

**Pour toutes informations complémentaires, veuillez appeler  
aux N° de téléphone :77 632 56 27 - 77 446 09 66 - 77 405 29 00**